

## REUNIONS D'INFORMATIONS

### Vendredi 28 novembre 2011

Les 14 communes concernées : ANSOUIS, LA BASTIDE DES JOURDANS, LA BASTIDONNE, BEAUMONT DE PERTUIS, CABRIERES D'AIGUES, GRAMBOIS, LA MOTTE D'AIGUES, MIRABEAU, PEYPIN D'AIGUES, St MARTIN DE LA BRASQUE, SANNES, LA TOUR D'AIGUES, VILLELAURE et VITROLLES EN LUBERON.

Plus de 50 hébergeurs présents : Mmes et MM. TRUCHET, PEYRON, GIAI-CHECA, GARCIN, TAS, SOAVI-DUMONT, BORREL, LAUTREY, DIAZ, HARPER, HEBERT, MAGNAUD, CERVERA, MARCINEK, LEGIER, ARNAUD, LANDAIS, PASCAL, FRANC, FLAMENT, MAZEL, FELINES, GASPARI, PERIER, MEHEUST, LACHAL, DUNOYE, LANASPRES, JACQUES, PELLEN, CUCHE, CHABAUD, GRENA, DENTON, MARAIS, ARZOUMANIAN, SNAIEDEN, ARNOULD, HERAUD ...

OTLD : Mlle CHATEL (Directrice de l'OTLD)

CCLD : M. de SABRAN PONTEVES (Président de la commission Culture, Tourisme et Communication de la CCLD et maire d'Ansois), Mme LOVISOLO (DGS) et Mme FARCIS (agent administratif communication et tourisme).

Nouveaux Territoires : M. PAYANI.

**52 hébergeurs présents sur 381 déclarés, soit 13,65 % de présents.**

M. de SABRAN PONTEVES remercie les hébergeurs présents, et exprime les trois sujets qui seront exposés à cette réunion.

- Tourisme sur le territoire : le bilan de l'été 2011
- Le Schéma de Développement Touristique
- La taxe de séjour 2012

### 1. Tourisme sur le territoire : le bilan de l'été 2011

Ce premier point est présenté par Laure CHATEL qui expose les principaux facteurs-clés du succès émis par l'ADDTRP (Agence Départementale de Développement et de Réservations Touristiques) :

- Le bon démarrage de la saison
- La confirmation du retour des étrangers
- De meilleures conditions météo que le reste de la France
- Les retombées médiatiques et des campagnes de promotion
- Des familles françaises toujours plus nombreuses
- Des événements culturels attractifs (les festivals d'Orange et de Vaison La Romaine, ont un impact sensible sur l'économie et le tourisme de notre région)

*Un bon niveau de fréquentation touristique : un début d'été légèrement supérieur à 2010*

	Niveau de fréquentation	2011 vs 2010
Avignon	Bon et très Bon	→
Arrière pays	Bon	→
OTSI	Bon	→
Hôtels	Bon et Très bon	→
Campings	Bon	→
Résa Gîtes	Bon	→
Restaurants	Bon	→
Sites culturels	Assez Bon à Bon	=
Activités sports/ Loisirs	Assez Bon	→
Chambres d'hôtes	Assez Bon	→

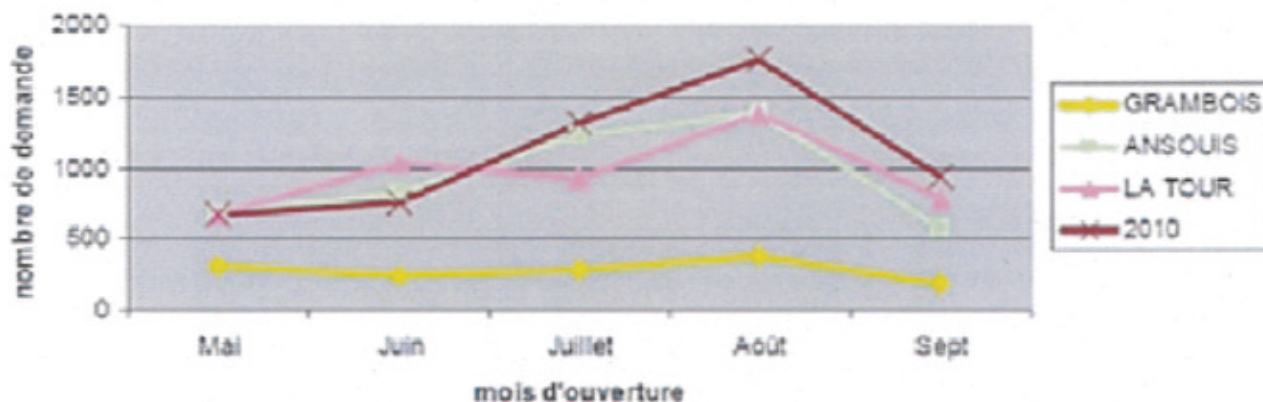
Laure CHATEL présente le nombre de visites des trois points d'accueils Ansois, Grambois et La Tour d'Aigues du mois de mai au mois d'octobre. Sur ces accueils touristiques, les belges, allemands et anglais restent fidèles à notre territoire. On observe depuis 2 ans la venue plus marginale des italiens, brésiliens et des asiatiques.

L'équipe de l'OT a également remarqué l'importance de la clientèle de proximité (à 3h maximum de trajet) notamment sur les ailes de saison.

A noter également les retombées des campagnes promotionnelles de Clévacances qui ont eu un impact positif sur les réservations des familles sur ces hébergements labellisés et d'une manière plus générale, l'importance des réservations directes sur Internet et de dernière minute.

Nombre de visites = personnes ayant reçu une information, un conseil...	LTA	ANSOUIS	GRAMBOIS	TOTAL
Téléphone	685	192	51	928
Accueil Locaux (84)	868	243	144	1 255
Accueil Français	2 248	2 244	678	5 170
Accueil Etrangers	966	1 430	318	2 714
<b>TOTAL</b>	<b>725</b>	<b>4 109</b>	<b>1 191</b>	<b>10 067</b>

### Fréquentation des points d'information - Année 2011



Mlle Laure CHATEL constate une baisse de fréquentation en cœur de saison (juillet et août) et une fréquentation des accueils plus importante cette année sur les mois de mai et juin (notamment à La Tour d'Aigues) par rapport à l'année dernière.

Parallèlement, sur le mois d'octobre, un sondage a été réalisé auprès des hébergeurs, des restaurateurs, viticulteurs, commerces ... Les grandes lignes sont énumérées ci-après :

- **Les Hébergeurs :**
  - o saison très contrastée
  - o rôle d'Internet devient primordial
- **Les Restaurateurs / Bars / Commerces :**
  - o Fréquentation locale et régionale
- **Les caves coopératives :**
  - o Légère baisse de fréquentation mais panier de consommation identique
- **Sites touristiques :**
  - o Légère baisse de fréquentation (notamment au mois d'août)

## 2. Le Schéma de Développement Touristique

M. de SABRAN PONTEVES rappelle les quatre axes retenus dans le Schéma de Développement Touristique :

- Organiser la mise en réseaux des acteurs du tourisme (atelier du 29 avril).
- Développer l'agritourisme (atelier du 30 mars)
- La Communauté au fil de l'eau (atelier du 24 mai)
- Les chemins du patrimoine (atelier du 21 juin)

Les enjeux de ces quatre axes sont de :

- Renforcer l'attractivité du territoire,
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants
- Favoriser les retombées économiques dans tous les secteurs d'activités (agricole, tertiaire, artisanal).

Pour développer le tourisme hors saison, et favoriser le tourisme « nature », quelques pistes d'actions ont été évoquées lors des ateliers :

- L'aménagement de l'étang de La Bonde
- L'aménagement et le développement des pistes cyclables
- Construire des offres autour de l'agriculture et la découverte des produits locaux

D'autres pistes d'actions peuvent être ajoutées. La participation et les idées des intervenants tourisme sont les bienvenues : soit par la biais de l'OTLD, soit par la CCLD, soit par le blog : <http://luberon.eklablog.com/>

M. de SABRAN PONTEVES reprend ensuite chaque axe pour énoncer les pistes d'actions.

### **AXE 1 : ORGANISER LA MISE EN RESEAUX DES ACTEURS TOURISTIQUES**

- Réaliser une base de données recensant les professionnels du tourisme et les offres touristiques
- Identification touristique du territoire : créer une marque territoriale et un plan marketing
- Organiser des journées interprofessionnelles
- Réaliser un guide pratique à destination des porteurs de projets

### **AXE 2 : DEVELOPPER LA FILIERE AGRITOURISME ET L'OENOTOURISME**

- Promouvoir la filière oenotourisme / agritourisme
- Soutenir l'activité agricole

### **AXE 3 : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU FIL DE L'EAU**

- Mise en sécurité et amélioration des abords de l'Etang de la Bonde
- Réalisation d'un schéma directeur d'aménagement

### **AXE 4 : LES CHEMINS DU PATRIMOINE**

- Création de chemins thématiques
- Valorisation des chemins et du patrimoine existant - Création d'un réseau d'accueil
- Valorisation du patrimoine immatériel
- Création de voies vertes

M. de SABRAN PONTEVES précise que ces actions seront menées dès 2012 mais que certaines réalisations aboutiront d'ici 3 à 5 années.

#### **Questions posées par les hébergeurs :**

- Quel sera le délai de réalisation de voies vertes ?

La mise en place ou la reconstruction de pistes cyclables nécessitent notamment l'accord du Département qui n'a pas donné de réponse formelle à ce sujet. C'est un dossier qui sera probablement long.

Pour ce qui concerne les chemins de randonnées : il est prévu de revoir l'entretien des chemins de randonnées existants ; la création probable de nouveaux sentiers de randonnées.

- Comment la Communauté de Communes fera savoir et fera connaître ses actions ?

Deux moyens :

1. par l'Office de Tourisme Luberon Durance
2. par la Communauté de Communes qui informera par son journal ou site.

Un hébergeur signale qu'il serait peut-être intéressant de réaliser le marquage des chemins et leur déblayage à une association de Jeunes.

M. de SABRAN PONTEVES répond que cette idée est à retenir, pour le moment la CCLD est au début du SDT pour en définir ses orientations et les méthodes d'actions.

- A quelle date l'aménagement de la Bonde est-il prévu ?

M. de SABRAN PONTEVES informe que début juillet une zone a été définie pour l'acquisition de terrains. Il faudra formaliser les offres pour commencer ensuite les travaux.

### - Les 7 Lacs (commune de Beaumont de Pertuis), quel serait le projet ?

La Communauté de Communes participe dans un premier temps à l'étude sur les 7 lacs qui permettra de connaître la Faune, la Flore des lacs et leur fonctionnement afin de définir une zone de protection. C'est un préalable indispensable afin de savoir quels aménagements sont possibles et à quels endroits, dans un souci de protection d'un site naturel et de la biodiversité.

Il faut noter également que deux autres communes ont accès à l'eau : Mirabeau et Villelaure ont accès à la Durance.

M. de SABRAN PONTEVES conclut en soulignant que cet engagement pour le tourisme est capital pour l'équilibre économique de notre Région.

## **3. Le taxe de séjour 2012**

M. Jérôme PAYANI de Nouveaux Territoires, en charge de la procédure Internet de déclaration, prend la parole pour expliquer la taxe de séjour 2012.

Certains hébergeurs souhaitent qu'un point soit fait à nouveau sur la taxe de séjour 2011.

M. de SABRAN PONTEVES répète que douze réunions ont été organisées en septembre pour parler de la taxe de séjour au forfait et qu'il n'était plus question de revenir là dessus. Il a été décidé que l'hébergeur devait indiquer sa période d'occupation sur la fiche de déclaration, de façon à ce qu'elle soit « aménagée » pour 2011.

M. Jérôme PAYANI poursuit en présentant la taxe de séjour au réel

- **La taxe de séjour est une redevance servant au développement touristique**
- Elle doit être réglée par toute personne séjournant à titre onéreux dans un hébergement touristique de l'agglomération.
- Les hébergeurs ajoutent le montant de la taxe à leurs factures en fonction du nombre de personnes et de nuits passées dans leur établissement et le touriste la leur règle.
- L'hébergeur doit déclarer les nuitées enregistrées dans son établissement tous les mois et la reverser tous les trimestres à la collectivité.

Rappel : tout meublé de tourisme et chambre d'hôte doivent être obligatoirement déclarés en Préfecture.

### **A QUOI SERT LE PRODUIT DE LA TAXE ?**

- Améliorer les moyens de **financement du développement touristique local**
- Permettre à l'**Office de Tourisme** de développer ses services
- Ce qui a pour conséquence **l'augmentation du nombre de touristes sur le territoire** et donc du **chiffre d'affaire des hébergeurs**.

### **COMMENT GERER LA TAXE ?**

- La percevoir auprès des touristes
- Tenir à jour son journal d'hébergeur ou tout autre équivalent informatique
- Déclarer ses nuitées
- Régler la taxe trimestriellement

### **UNE PROCEDURE SIMPLIFIEE**

#### **1. Vous déclarez**

Tous les mois, avant le 15, je renseigne sur la plateforme le nombre de nuitées tout en tenant à jour mon journal d'hébergeur.

#### **2. Vous recevez votre état récapitulatif**

A la fin de chaque trimestre, je reçois mon état récapitulatif par mail.

#### **3. Vous effectuez votre règlement**

J'envoie mon règlement accompagné de mon état récapitulatif à la Trésorerie générale.

#### **4. Vous obtenez votre reçu de paiement**

### **LE 1<sup>ER</sup> DU MOIS VOUS RECEVEZ UN MAIL**

Ce mail vous invite à déclarer le montant de votre taxe de séjour du mois échu.

La date limite de déclaration est le 15 du mois en cours.

De : Taxe de Séjour | Ville de Pertuis <pertuis@taxesejour.fr>  
 Objet : Invitation à déclarer la taxe de séjour pour le mois d'octobre 2011  
 Date : 2 novembre 2011 14:55:12 HNEC  
 À : Reine REIGNER <dev@nouveauxterritoires.fr>

Madame,

Le mois d'octobre 2011 vient de se terminer.

Vous pouvez dès à présent déclarer le montant de la taxe de séjour collecté pour l'hébergement LES OIES SAUVAGES (Hôtel) [pour le mois d'octobre 2011](#).

La date limite de déclaration est le 15 novembre 2011.

Si votre établissement est actuellement fermé, merci de l'indiquer dans la plateforme sur votre fiche hébergement ou en envoyant un email à [peruis@taxesejour.fr](mailto:peruis@taxesejour.fr)

Sincères salutations,

Mairie de Pertuis

Hôtel de Ville

BP 37

84121 Pertuis Cedex

## VOUS ACCÉDEZ A VOTRE ESPACE PERSONNEL.

The dashboard features the 'LUBERON DURANCE' logo and a navigation menu on the right. The main content area is titled 'TABLEAU DE BORD' and includes sections for 'Dernières déclarations effectuées', 'Données personnelles', and 'Hébergements'. A 'Mobile Register du séjour' button is also visible.

## UNE DECLARATION

The declaration form is for 'HÔTEL > LES OIES SAUVAGES REINE REIGNER'. It shows the year '2011' and the month 'Octobre' for the 2011 declaration year. The form includes a 'Nombre de nuitées' section with a table of options and their corresponding amounts.

Option	Montant
- gen tarif	0 € = 0,00 €
- avec réduction famille nombreuse	
3 enfants (-30%)	0 € = 0,48 €
4 enfants (-40%)	0 € = 0,38 €
5 enfants (-50%)	0 € = 0,28 €
6 enfants (-70%)	0 € = 0,24 €
- exonérés (-100%)	0 € = 0 €
<b>Nuitées totales</b>	0 (avec réduction : 0)
<b>Montant total taxe séjour collecté</b>	<b>0,00 €</b>

Buttons for 'Annuler' and 'Confirmer' are located at the bottom of the form. A 'Mobile Register du séjour' button is also present on the right side of the page.

**VOUS RECEVEZ UN ACCUSE DE DECLARATION**

De : Taxe de Séjour I Démo <demo@taxesejour.fr>  
 Objet : Confirmation de l'enregistrement de votre déclaration pour le mois de Février 2011  
 Date : 5 avril 2011 16:50:08 HAEC  
 À : Carole FOURNIER <dev@nouveauxterritoires.fr>

Madame,

Votre déclaration pour le mois de Février d'un montant de 23,7 € a bien été enregistrée le 05/04/2011 à 16.50.

Vous pouvez la consulter et la modifier jusqu'au 15 du mois en cours en vous connectant à votre compte sur la plateforme <http://demo.taxesejour.fr>

Merci pour votre confiance.

Sincères salutations,

**DEMO-SUR-SEINE**

12-14 rue de la démonstration  
 13000 Démo-sur-Seine

**EN FIN DE TRIMESTRE VOUS RECEVEZ**

Votre état récapitulatif que vous retournez à la Trésorerie avec votre chèque.

**LUBERON DURANCE**  
 21 rue des Saurs  
 13006 MARSEILLE  
 Tel : 0000000000

**Le Camping Tours**  
 21 rue des Saurs  
 13006 MARSEILLE  
 Tel : 0000000000

**Mathieu Alvarez**  
 21 rue des Saurs  
 13006 MARSEILLE

**Taxe de Séjour 2011**  
 Etat récapitulatif trimestriel

Madame, Monsieur

Madame, Monsieur

Madame, Monsieur

Période de perception du 1er trimestre au 30/09/2011	Etat récapitulatif de la taxe							Total à verser
	Publ.	Fédérat.	Fédérat. (100%)	Fédérat. (100%)	Fédérat. (100%)	Fédérat. (100%)	Fédérat. (100%)	
Julier 2011	24	4	3	8	9	3	3	3,19
Août 2011	30	8	3	8	4	2	1	2,17
Septembre 2011	47	8	3	7	3	9	7	4,19
								<b>11,15 €</b>

**A retourner avant le 30 octobre 2011**  
 21 rue des Saurs  
 13006 MARSEILLE  
 Tel : 0000000000

Publ. : 21 rue des Saurs  
 Fédérat. : 21 rue des Saurs  
 Fédérat. : 21 rue des Saurs  
 Fédérat. : 21 rue des Saurs  
 Fédérat. : 21 rue des Saurs

Et vous recevrez par mail votre reçu de paiement.

**LUBERON DURANCE**  
 21 rue des Saurs  
 13006 MARSEILLE  
 Tel : 0000000000

**Hôtel de chez Julie**  
 12 rue des Saurs  
 21400 AJSEY-SUR-SEINE  
 Tel : 0000000000

**PERREARD Julie**  
 121 rue de Lodé  
 13006 Marseille

**Taxe de Séjour 2010**

**Votre reçu de paiement**

Madame, Monsieur,

Je soussigné(s) : **Henri Julien 2, Président de la collectivité du pays chalonais**  
 reconnais avoir reçu la somme de **3,40 Euros**  
 pour le versement partiel de la taxe de séjour pour la période du 1 décembre 2009 au 30 novembre 2010.

N'hésitez pas à prendre contact avec moi pour tout renseignement complémentaire ou en cas d'erreur dans les données vous concernant.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À  
 Le 22 mars 2010  
**Henri Julien 2**  
 Président de la collectivité du pays chalonais

## UN PORTAL WEB POUR REpondre A VOS QUESTIONS SUR LA TAXE



### FONCTIONNALITES POUR L'HEBERGEUR

- Un espace web où est rassemblé l'ensemble des documents utiles :

- formulaires de déclaration,
- états récapitulatifs,
- reçus de versement,
- informations de l'Office

du Tourisme.

- Des déclarations mensuelles de la taxe de séjour effectuées en moins de 2 minutes

- Calcul automatique du montant de la taxe à régler

- Appel à déclarer reçu par mail



- - Accusé de réception automatique des déclarations
- Règlement par chèque

### REGISTRE DU LOGEUR

Modèle Excel en téléchargement sur le site web



Sont également valables tout registre tenant à jour la liste non nominative des entrées/sorties dans l'établissement et faisant apparaître leur qualité au regard de la taxe de séjour (plein tarif, tarif réduit, exonéré).

Ce registre doit être conservé par l'hébergeur et être présenté à tout contrôle.

### TARIFS 2012 : TAXE DE SEJOUR AU REEL

Les tarifs 2012 de la Taxe de Séjour au réel devront être affichés chez l'hébergeur. Cette affiche sera envoyée aux hébergeurs en version bilingue français/anglais.

M. Jérôme PAYANI communique les différents classements existants sur le territoire et leur répartition :

- 1 % des Hébergements sont des 4\*
- 18 % des Hébergements sont des 3\*
- 11 % des Hébergements sont des 2\*
- 1 % des Hébergements sont des 1\*
- 69 % des Hébergements non classés.

### Questions des hébergeurs :

1. Quelles seront les exonérations concernant la taxe de séjour au réel ?  
Les exonérations sont (cf. Annexe ci-dessous) :

## TAXE DE SEJOUR - EXONERATIONS ET DE REDUCTIONS

Les exonérations de la taxe de séjour concernent : - Les enfants de moins de 13 ans - Les mineurs en vacances dans un centre de vacances collectifs d'enfants homologué - Les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans une station - Les bénéficiaires des aides sociales : (Code de l'action sociale et des familles) - personnes âgées qui bénéficient d'une aide à domicile (Chap. 1 - Titre 3 - Livre 2) - personnes handicapées (Chap. 1 - Titre 4 - Livre 2) - personnes en Centres pour handicapés adultes (Chap. 4 - Titre 4 - Livre 3) - personnes en Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (Chap. 5 - Titre 4 - Livre 3) En savoir plus : Article L2333-31 et Article D2333-48 du CGCT Les réductions de la taxe de séjour concernent : Les familles titulaires de la carte famille nombreuse bénéficient de la même réduction que celle accordée par la SNCF. Le conseil municipal de la commune peut parfois décider d'augmenter le montant de ces réductions et aussi exonérer partiellement ou totalement les personnes bénéficiaires de chèques vacances et les mineurs de moins de 18 ans. En savoir plus : Article D2333-49 du CGCT Lorsque la taxe de séjour est forfaitaire, il n'existe aucune réduction ni exonération possible, à l'exception des établissements exploités depuis moins de deux ans qui en sont exonérés.

### 2. La taxe additionnelle de 10 % du Département est-elle comprise ?

La taxe additionnelle est intégrée dans le montant de la taxe de séjour 2011. En revanche, elle sera ajoutée sur la taxe de séjour 2012.

Catégories d'hébergement	Tarif CCLD	Taxe 10% CG	Total par personne et par nuitée
hôtels de tourisme <b>5 étoiles</b> , résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,40 €	0,14 €	1,54 €
hôtels de tourisme <b>4 étoiles</b> , résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,10 €	0,11 €	1,21 €
hôtels de tourisme <b>3 étoiles</b> , résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,80 €	0,08 €	0,88 €
hôtels de tourisme <b>2 étoiles</b> , résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,60€	0,06 €	0,66 €
hôtels de tourisme <b>1 étoile</b> , résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,30 €	0,03	0,33 €
hôtels de tourisme classés <b>sans étoile</b> et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,02	0,22 €
<b>terrains de camping et terrains de caravanage 3 et 4 étoiles</b> ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,40 €	0,04	0,44 €
<b>terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles</b> ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02	0,22 €

En l'absence de classement, le tarif 2\* devra être perçu auprès des touristes.



### 3. Comment faire la déclaration si un établissement est fermé en cours d'année?

Il y a deux possibilités :

- soit renseigner la télé déclaration mensuellement en déclarant aucune nuitée.
- soit renseigner précisément les dates de fermeture de votre hébergement sur la télé déclaration, à ce moment là le logiciel engendrera automatiquement une taxe à 0. Cependant, en cas de changement ou d'une ouverture imprévue, il est possible de modifier la déclaration.

## Service Tourisme - Taxe de Séjour Luberon-Durance

Chemin de l'Ourgouse - Quartier Péliboux  
84240 La Tour d'Aigues  
luberon-durance@taxesejour.fr - 04 90 07 48 12

### PROCHAINE REUNION :

M. de SABRAN PONTEVES clôture la réunion et rappelle aux hébergeurs qui souhaitent participer au prochain atelier qu'ils seront les bienvenus.

Le thème de cette prochaine réunion est « la mise en réseaux des acteurs du tourisme » : et aura lieu lundi 28 novembre à 18H30, à Communauté de Communes Luberon Durance.

**Géraud de Sabran Pontevès**

*Président de la commission de la Culture,  
du Tourisme et de la Communication.*

